

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 28 janvier 2025

-----

Convoqué le : 22 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 4 février 2025

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER et STIL, M. COURSEAU, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes LEBRUN et PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE et VAL, MM. COMBE et HELLO, Mmes BEAUJOUAN et ROUX, MM. BESSEC, NOURICHARD, FOUACHE, LECLERCQ et BOUTIN, Mme COUTANCE.

Etaient excusés : Mme MAILLARD (pouvoir donné à Mme EUDIER), M. GAILLARD (pouvoir donné à M. COURSEAU), M. DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), M. BERTRAND (pouvoir donné à M. COLLETTE), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur FOUACHE a été élu secrétaire.

-----

Objet : **Délibération n°03/2025 Délibération relative à l'approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine de la commune de Saint-Romain-de-Colbosc**

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis près de 7 ans, plus de 550 collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS ont adhéré au SDE76 pour optimiser leurs achats d'énergie grâce au groupement de commande pour la fourniture d'énergie.

Afin de préparer au mieux les achats pour l'année 2026, le SDE76 invite les communes adhérentes à renouveler leur adhésion au groupement de commande et à bénéficier du prochain accord-cadre de « Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel pour les sites du

groupement d'achat et prestations de services associées » sur la période 2026-2029.

Ce groupement de commandes permettra de s'affranchir des procédures administratives et techniques de la commande publique et de bénéficier de l'expertise du SDE76 dans le domaine complexe que représente les marchés de l'électricité et du gaz naturel.

En mutualisant les besoins, le SDE76 parviendra à définir un volume pertinent afin d'obtenir les offres de fourniture les plus compétitives du marché. La commune conservera la maîtrise de l'exécution des marchés et le paiement des factures.

Le planning prévisionnel pour la passation de l'Accord-Cadre d'achat d'électricité et de gaz naturel :

- **19 février 2025** : clôture des demandes d'adhésion au groupement et collecte de besoins.
- **Printemps 2025** : Attribution de l'accord-cadre d'achat d'électricité et de gaz.

Compte tenu de ces éléments d'information, Madame le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

**VU** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité ;

**VU** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

**VU** le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants ;

**VU** la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité ;

**VU** la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés.

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint-Romain-de-Colbosc d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine ;

**CONSIDERANT** qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres ;

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**



**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune de Saint-Romain-de-Colbosc au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés ;

**DECIDE** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe ;

**AUTORISE** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Romain-de-Colbosc et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;

**S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint-Romain-de-Colbosc est partie prenante.

**DECIDE** le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes.

**AUTORISE** Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

**DONNE** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Clotilde EUDIER



Le secrétaire,

Claude FOUACHE